

24.11.2010

B7-0629/2010 }
B7-0630/2010 }
B7-0631/2010 }
B7-0632/2010 }
B7-0633/2010 }
B7-0648/2010 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Ana Gomes, Véronique De Keyser
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, EFD

Iraq: la peine de mort (dont le cas de Tarek Aziz) et les attentats contre les communautés chrétiennes

Proposition de résolution commune

Considérant A

Proposition de résolution commune

A. considérant que, le 26 octobre 2010, la Cour suprême iraquienne a condamné à mort l'ancien vice-premier ministre iraquien, Tarek Aziz, âgé de 74 ans, et **deux autres anciens dignitaires**; que, si l'appel formé contre cette décision est rejeté, la sentence devrait être exécutée dans les 30 jours,

Amendement

A. considérant que, le 26 octobre 2010, la Cour suprême iraquienne a condamné à mort l'ancien vice-premier ministre iraquien, Tarek Aziz, âgé de 74 ans, **Sadoun Shakir, ancien ministre de l'intérieur**, et **Abed Hamoud, ancien secrétaire particulier de Saddam Hussein**; que, si l'appel formé contre cette décision est rejeté, la sentence devrait être exécutée dans les 30 jours,

Or. en

AM\840839FR.doc

PE450.465v01-00 }
PE450.466v01-00 }
PE450.467v01-00 }
PE450.468v01-00 }
PE450.469v01-00 }
PE450.484v01-00 } RC1

24.11.2010

B7-0629/2010 }
B7-0630/2010 }
B7-0631/2010 }
B7-0632/2010 }
B7-0633/2010 }
B7-0648/2010 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Ana Gomes, Véronique De Keyser

Proposition de résolution commune

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, EFD

Iraq: la peine de mort (dont le cas de Tarek Aziz) et les attentats contre les communautés chrétiennes

Proposition de résolution commune

Paragraphe 2

Proposition de résolution commune

2. regrette profondément, dès lors, la décision de la Cour suprême iraquienne de condamner à mort Tarek Aziz et *deux autres anciens dignitaires*; souligne, toutefois, l'importance qu'il y a à traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris des hommes politiques (ayant quitté le pouvoir), dans le cadre de l'État de droit et de la garantie d'une procédure régulière;

Amendement

2. regrette profondément, dès lors, la décision de la Cour suprême iraquienne de condamner à mort Tarek Aziz, *Sadoun Shakir* et *Abed Hamoud*; souligne, toutefois, l'importance qu'il y a à traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris des hommes politiques (ayant quitté le pouvoir), dans le cadre de l'État de droit et de la garantie d'une procédure régulière;

Or. en

AM\840839FR.doc

PE450.465v01-00 }
PE450.466v01-00 }
PE450.467v01-00 }
PE450.468v01-00 }
PE450.469v01-00 }
PE450.484v01-00 } RC1